

COMMENT RÉUSSIR UN MAINTIEN ?

En amont :

1. Avancer de concert avec la famille et l'élève tout au long de sa scolarité. Pour ce faire une fiche de suivi des aides apportées les années précédentes et une fiche relatant les échanges avec la famille durant toute ces années est un plus. Des documents sont disponibles [ici](#).
2. Si besoin, les inviter régulièrement à faire un dossier MDPH. Si la famille ne s'engage pas dans cette démarche, l'école est en droit de la faire (saisir la Dasen avec un dossier pour justifier la demande, la Dasen, passé un délai de 3 mois, saisit la MDPH, qui s'adresse à la famille).
3. Si l'élève a besoin de soins, bien faire comprendre à la famille qu'il est de leur responsabilité de venir en aide à leur enfant.
En cas de délai important pour obtenir un rendez-vous, leur suggérer de contacter l'association [PLURADYS](#) qui porte un réseau de santé, financé par l'ARS, ayant pour vocation d'optimiser le parcours diagnostique et l'accompagnement des enfants présentant des difficultés multiples dans le domaine des apprentissages et/ou du développement. Si les difficultés concernent plus spécifiquement l'orthophonie, les informer de l'existence du site [Allo ortho](#), un site créé pour faire le lien entre les parents, les aidants, les patients et les orthophonistes qui les guidera dans leurs démarches nécessaires auprès des professionnels, autour de leur enfant. Il propose aussi quelques bons gestes dans le but de limiter les difficultés de l'enfant.
4. Mettre en place au sein de la classe un ou des PPRE.
5. Bien établir la différence entre retards d'apprentissage et troubles.
6. Dans sa réflexion, bien inclure le développement psychologique de l'élève.

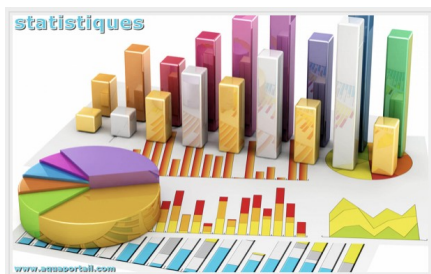


Au moment du maintien :

1. Essayer de convaincre la famille et l'enfant de l'intérêt d'un maintien.
2. Ne pas prendre la décision d'un maintien trop hâtivement mais envisager cette possibilité parmi d'autres pour que l'élève et sa famille aient le temps d'intégrer cette idée.
3. Associer les familles, l'élève et l'enseignant(e) : passer un contrat tri-partie (idée de projet partagé).
4. En CP, en principe, si la combinatoire est acquise, on privilégiera le passage en CE1 même s'il reste des choses à consolider
5. Constituer un dossier de maintien en incluant **tous** les documents demandés (tout est indiqué sur le courrier de la DSDEN).
6. En cas de retard lié à un problème de comportement, s'interroger sur ce qui induit ce problème de comportement et surtout se demander en quoi le maintien règlera ce problème.

Durant l'année de maintien :

1. Mettre en place un suivi personnalisé pour évaluer les résultats du maintien et ajuster les pratiques et supports d'enseignement si besoin.
2. En cas de maintien avec le ou la même enseignant(e), essayer de différencier les apprentissages afin qu'il ne refasse pas une année à l'identique de la précédente.



28,4 % des élèves français de 15 ans ont déjà redoublé au moins une fois contre 12,4 % pour les pays de l'OCDE